



Conditions particulières pour la location de votre logement

Ces Conditions Particulières forment, avec l'offre d'assurance que vous avez signée et les Conditions Générales (réf. BDRNT_15062025), le contrat d'assurance. Vous avez déclaré dans votre offre d'assurance avoir reçu ces Conditions Générales ainsi que le document d'information sur le produit d'assurance (IPID), en avoir pris connaissance et en accepter le contenu.

Preneur d'assurance
Carla Marotta
Rue Petit Pige 122/44
6000 CHARLEROI

E-mail
carlamarotta2196@gmail.com

Date de naissance
21/07/1996

N° de compte
BE19 6500 5695 6912

Assureur
Belfius Direct Assurances

Le logement que vous louez à: Rue Petit Pige 122/44, 6000 CHARLEROI

Quelles sont les garanties reprises dans votre Assurance Locataire?

☒ Responsabilité Locative

Paiement mensuel
par domiciliation

8,00 €

L'assurance est souscrite pour une durée d'un an. Le contrat est automatiquement renouvelé à la date annuelle de fin du contrat par périodes successives d'un an, sauf si l'une des parties s'y oppose selon les cas et conditions mentionnés aux Conditions Générales. Ceci par envoi recommandé via la poste, exploit d'huissier ou remise de la lettre de résiliation contre récépissé.



Votre prime en détail

Date de début	Garantie assurée	Prime Nette	Taxes	Prime Totale
28/08/2026	Responsabilité Locative	6,89 €	1,11 €	8,00 €
Prime totale par mois:		6,89 €	1,11 €	8,00 €

La prime ci-dessus n'est pas indexée, mais elle peut être recalculée annuellement.

La prime nette mensuelle comprend 2,07 € de frais d'acquisition et 0,65 € de frais d'administration*.

(*) Il est important de ne pas se contenter de comparer les coûts et les frais de différents contrats d'assurance. Il faut également tenir compte d'autres aspects comme la couverture des garanties, le montant des franchises et les clauses d'exclusion. Les estimations mentionnées ci-dessus aident à mieux comprendre quelle partie de la prime sert à couvrir le risque assuré par le contrat. Après avoir enlevé les taxes, les cotisations et les frais d'acquisition et d'administration, le reste de la prime est utilisé pour les prestations prévues par le contrat et les autres frais, y compris les coûts partagés des sinistres et leur gestion. Ces estimations sont basées sur les données comptables de l'année précédente, approuvées par l'assemblée générale de l'entreprise d'assurances.

Votre habitation

Adresse du bien assuré: Rue Petit Pige 122/44, 6000 CHARLEROI

Votre qualité de preneur: Locataire

Usage du bâtiment situé à l'adresse: Habitation (sans activité professionnelle)

Type de bâtiment: Studio / Appartement

Type de bâtiment: Studio / Appartement 1 chambre

Votre montant de loyer: 595,00 €

Votre garantie

➤ Responsabilité Locative

Nous indemnisons les dommages au bâtiment pour lesquels vous êtes responsable en tant que locataire.



Données générales

Domiciliation

Sans autre dérogation aux Conditions Générales, la prime est, dans le cadre d'une domiciliation auprès d'un organisme financier, payable de façon anticipée en versements égaux suivant le fractionnement choisi.

La demande de paiement, adressée par l'assureur à l'organisme financier indiqué, équivaut à la présentation de l'avis d'échéance à domicile. Si une modification du contrat provoque une adaptation de la prime, le montant prélevé sera automatiquement adapté sans que la domiciliation ne soit interrompue.

Critères de segmentation

La prime de votre Assurance Locataire et l'étendue des garanties ont été déterminées en fonction des critères suivants: le type de bâtiment, le nombre de chambres, le loyer et la composition familiale (seule, en famille ou colocation).

Vous trouverez plus d'informations concernant ces critères sur notre site web: www.belfiusdirect.be/fr/logement/locataire/bon-a-savoir/.

Engagement

Vous avez attesté dans l'offre d'assurance que les données qui précèdent, et qui servent de base au contrat d'assurance, sont sincères et véritables, même si elles ne sont pas écrites de votre main.

Lutte contre la fraude

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers Belfius Direct Assurances entraîne non seulement la résiliation de votre contrat d'assurance, mais fait également l'objet de poursuites pénales sur la base de l'article 496 du Code pénal. En outre, vous serez repris dans le fichier du Groupement d'Intérêt Économique Datassur, qui liste tous les risques dont tiennent compte tous les assureurs qui y sont affiliés.

Toute annotation ou correction manuscrite apportée sur ce document, de quelque nature que ce soit, est sans valeur.



Déclarations

Vous avez déclaré dans l'offre d'assurance:

- avoir rempli complètement, honnêtement et correctement toutes les données de cette offre d'assurance.
- avoir reçu et accepté, sur support durable (enregistrable) ou support papier, cette offre d'assurance, les informations précontractuelles, les Conditions Générales (réf. BDRNT_15062025), ainsi que le document d'information sur le produit d'assurance. Vous déclarez aussi être d'accord avec toutes les dispositions reprises dans l'ensemble des documents précités.

Vous préférez recevoir ces documents sur papier? Appelez-nous au 02 244 23 23.

Fait à Bruxelles, le 20/08/2026

Pour Belfius Direct Assurances



Frédéric Van der Schueren
Président du comité de direction



00623

caagspp

Belfius Direct Assurances est une marque et un nom commercial de Belfius Insurance SA - Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles - E-mail: serviceclients@belfiusdirect.be - www.belfiusdirect.be - IBAN: BE94 0689 3935 6414 - BIC: GKCCBEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - Tél.: 02/244.23.23. Compagnie d'assurance de droit belge agréée sous le n° 0037 par la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles. Vous pouvez nous contacter en français ou néerlandais.